



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LANOY, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 24 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 24 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

TRANSMIS EN SOUS- PREFECTURE LE :

29/09/2026

PUBLIÉ LE :

01/10/2026

Étaient présents : M. Dominique LANOY, Mme Christine BOUTOILLE, M. Clément HERMANT, Mme Christelle SOULIEZ, M. Jean-Jacques VERHAEGHE, M. Alexandre GOUDEFROYE, M. Jacques CONSEIL, Mme Martine LAMBERT, Mme Maryline DENIS, Mme Sabine LHEUREUX, Mme Christine LEFEBVRE, M. William HEULLE, Mme Nadège NIDERT, Mme Alexandra AMBRE, M. Vincent DEMARTHE, M. Jérémy DANNEL, M. Laurent BRUNET, M. Jérémie DIEVAL, Mme Ingrid DECLERCQ et Mme Camille VASSEUR.

Excusés : M. David VIVIER et M. Mickaël CARRÉ qui donnent pouvoir respectivement à M. Dominique LANOY et Mme Sabine LHEUREUX.

Absente : Mme Marie-Paule LHERMITTE

Secrétaire de séance : M. Alexandre GOUDEFROYE

D2026-63 : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de renforcer la prévention des accidents de la route et de promouvoir une culture locale de sécurité des déplacements, il est recommandé que chaque commune désigne un élu référent en matière de sécurité routière.

L'élu référent sécurité routière assure le lien avec les services de l'État, la coordination sécurité routière ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans la sécurité routière.

Ses missions consistent notamment à :

- mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des habitants, des établissements scolaires et des acteurs locaux, en relayant les campagnes nationales et départementales et en soutenant les initiatives locales de prévention;

- identifier les problématiques de circulation et de sécurité sur le territoire communal, en observant les comportements à risque, en repérant les zones sensibles et en contribuant aux diagnostics menés par les services municipaux ;
- participer aux dispositifs de prévention proposés par l'État et ses partenaires, notamment aux opérations de contrôle, actions pédagogiques et événements thématiques ;
- accompagner l'amélioration de la sécurité des mobilités, en apportant un avis sur les projets d'aménagement, en encourageant les bonnes pratiques et en veillant à la prise en compte des usagers vulnérables, notamment les piétons, cyclistes, seniors et enfants.

Par son rôle de relais et de coordination, l'élu référent contribue à inscrire durablement la sécurité routière parmi les priorités de la commune et à renforcer la sécurité des déplacements au quotidien.

Il est proposé de désigner **Monsieur Alexandre GOUDEFROYE** en qualité d'élu référent sécurité routière de la commune de Wizernes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **DÉSIGNER** Monsieur Alexandre GOUDEFROYE en qualité d'élu référent sécurité routière de la commune de Wizernes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires relatives à cette désignation.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Dominique LANOY